

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Objet : Délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui emporte délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;

CONSIDÉRANT que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice du département au sein du Pôle proximité et environnement ;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du département au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du développement ;
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel RHODOC, toutes conditions générales d'achat de tout ordre de service de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la DCE et HT de la Direction du développement ;
- Tout bon de commande et devis relatif tout dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement ;
- Attribution de service, attribution de bonne exécution des prestations (particulier de expertise, attribution de travaux) relevant de la Direction du développement ;
- Attribution de contrat relatif à la Direction du développement ;
- Bonnes de transmission de documents internes à la Direction du développement ;
- Toute responsabilité qui émane de la suite de la signature de documents de la Direction du développement ;

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du développement n'entraînent pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la programmation d'un nouveau travail ou autre qualité.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.


ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28150.pdf
(.pdf, 159,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER

